

# Droit au logement opposable

Sans aucune proposition dans un délai de 3 ans, il est possible saisir la commission de médiation du Droit au Logement Opposable (DALO).

## Comment procéder ?

Télécharger et compléter le formulaire DALO puis transmettez-le à la :

*Commission de médiation DALO du Val d'Oise*

*TSA 36 725*

*95905 Cergy-Pontoise cedex*

## Coordonnées

Service Logement  
42 bis, rue Victor Hugo  
95480

Pierrelaye

[01 34 32 41 90](tel:0134324190)

Documents

[Formulaire DALO](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur service-public.fr](http://plus.dinfos.service-public.fr)

[Demande de logement social](#)